



L'Ecole Syndicaliste

des Bouches du Rhône

13 rue de l'Académie 13001 Marseille Tél : 04 91 00 34 22 Fax : 04 91 33 55 62
 contact@snudifo13.org www.snudifo13.org

Dir. de publication : L. Bernabeu
 ISSN 0980 7586 N° CPPAP 1112S06275
 Imprimé au siège

Bulletin n°109

1 euro

juin 2008Dispensé de timbrage **Marseille St Ferreol****Rien n'est joué !****Il faudra bien que le gouvernement nous entende !**

Les 15 et 22 mai, des milliers de salariés du public et du privé en grève et en manifestation, sur leurs revendications :

- augmentation des salaires et pensions
- défense du statut de fonctionnaires et leurs statuts particuliers
- arrêt des suppression d'emplois
- contre la RGPP, élément de démolition du Service Public Républicain
- Non aux 41 annuités de cotisations ! blocage à 40 ans pour le retour à 37,5 ans pour tous !

Le gouvernement reste sourd aux revendications et répond par la volonté d'organiser un service d'accueil minimum contre la grève des enseignants !

La question de l'organisation de la grève nationale de toutes les catégories de personnels, sur les revendications, pour obtenir des négociations réelles et satisfaction reste incontournable.

**Mercredi 28 Mai**

200 délégués d'enseignants, d'administratifs, d'EVS-AVS devant le ministère.

Une délégation avec le secrétaire général de la FNEC FP-FO reçue par un représentant du ministre. (C-R page 2)

Mercredi 21 mai

Délégation d'EVS au ministère de l'emploi, à l'initiative de la fédération FO de l'enseignement.

(C-R page 6)

Mouvement

La CAPD pour le Mouvement à TD a eu lieu le 3 juin.
 Les résultats du mouvement T1 sont prévus le 12 juin.

Titre Provisoire : dates prévues

Saisie des vœux : sur I-prof, du 20 au 27 juin

1er groupe de travail : 2 juillet
 (Permanence à la sortie)

Annonce résultats : 11 juillet
 (Permanence au siège syndical)

Envoyez le double de vos vœux au syndicat.

Dans ce bulletin

- Compte-rendu de mandat des délégués du personnel.
- Mesures Darcos, réorganisation de la semaine.
- Service d'accueil minimum (SMA).
- « Rénovation » du dialogue dans la fonction publique.
- Base élève.
- EVS -AVS.

Il faudra bien que le ministre nous entende !

La période que nous traversons est marquée par les mesures gouvernementales qui s'accroissent contre les acquis en général, tous les salariés subissent de plein fouet les attaques contre les retraites, le pouvoir d'achat, les statuts... et contre les enseignants et l'école en particulier avec les projets Darcos : semaine de 4 jours, 108 heures annualisées, stages de soit-disant remise à niveau pendant les congés, fermetures de classes...

Face au gouvernement qui refuse d'entendre, la question qui se pose est la mobilisation nationale interprofessionnelle !

C'est pourquoi, la Commission Exécutive de la Confédération FO a proposé, **dès le 17 avril**, à toutes les organisations syndicales de faire du 15 mai une première mobilisation interprofessionnelle d'ampleur.

Au soir du 15 mai, La Fédération de l'Enseignement Force Ouvrière (FNEC FP FO) s'est adressée à toutes les Fédérations nationales de l'Education Nationale et leur a proposé de se rencontrer pour discuter d'un **appel commun de toutes les organisations syndicales à la grève nationale de toutes les catégories de personnels sur nos revendications pour l'ouverture de réelles négociations et pour obtenir satisfaction**.

Le 28 mai, de nombreuses délégations, souvent unitaires, de plusieurs départements (région parisienne, Landes, Haute-Loire, Maine et Loire, Loire Atlantique, ...), issues d'assemblées générales de grévistes ou de réunions d'école, avaient décidé de se rendre au ministère pour déposer leurs cahiers de revendications et dire :

- **Retrait du décret Darcos**
- **Non aux 108 heures annualisées, à la déréglementation des obligations de service et à la destruction du statut**
- **Non aux suppressions de postes, création des postes statutaires nécessaires (dont les postes de remplaçants et les postes de RASED pour l'aide aux élèves en difficulté pendant le temps de classe).**

La fédération FO de l'enseignement et le SNUDI FO parties prenantes de cette initiative ont appelé leurs sections départementales à s'y associer. **Le SNUDI FO 13 et la FNEC FP FO 13** ont invité les collègues à se réunir dans les écoles, à rédiger leurs motions revendicatives contribuant ainsi au rassemblement du 28 mai.

Après la délégation au ministère le 28 mai : Nous n'acceptons pas !

La rentrée ne peut se passer comme prévu ! C'est maintenant que le ministre doit répondre à chaque dossier !

200 délégués, enseignants, EVS et AVS, parents et élus, administratifs, venus de la région parisienne, de Lyon et Marseille, des Landes et de l'Ain, de Picardie ... porteurs de centaines de motions des écoles, collèges et lycées, des EREA et des lycées professionnels, des IA et rectorats.

Une délégation accompagnée du secrétaire général de la FNEC FP-FO, a été reçue par deux représentants du ministre : les dossiers ont été déposés, les motions revendicatives transmises. Les représentants de M. Darcos ont indiqué qu'un rapport serait remis au ministre et qu'une réponse serait rendue après étude des dossiers.

A l'instituteur de Haute-Loire il a été répondu que son département ne faisait pas partie des départements sinistrés et que 30 élèves par classe était exceptionnel !

Au professeur de Seine Saint Denis dont le poste est supprimé et compensé par des heures supplémentaires il a été répondu que la démographie justifiait les fermetures de postes et que la réforme des lycées, comme partout en Europe, allait alléger le nombre d'heures de cours !

Au représentant des EVS de l'Yonne perdant son travail, comme 36000 de ses collègues fin juin, et porteur de 17 000 signatures exigeant leur réemploi il a été répondu « *que rien n'était sûr* » alors même qu'il a déjà reçu sa lettre de fin de contrat.

A tous, il a été objecté que les décisions budgétaires justifiaient chaque « situation critique » évoquée ! À personne

il n'a été répondu concernant les remises en cause des garanties statutaires des enseignants.

Le secrétaire général de la FNEC FP-FO a conclu devant les 200 délégués :

« Nous n'acceptons pas ces non-réponses, ... Les revendications ne sont pas en suspens jusqu'en septembre 2008, c'est maintenant que les EVS sont licenciés, les élèves inscrits, les classes constituées, les enseignants nommés.

Et le ministre continue, il s'attaque au droit de grève, aux statuts, il crée une « agence » pour les remplacements ! Chacun sait ce qu'il faut, comme pour les retraites, pour gagner, c'est la grève unie, la grève pour les revendications, et c'est ce que nous avons proposé à toutes les fédérations syndicales, la grève générale s'il le faut !

La rentrée ne peut se faire ainsi ; Force Ouvrière n'accepte pas et prendra ses responsabilités. La situation n'est pas réglée, rien n'est réglé, il faudra des réponses. La FNEC FP-FO va réunir ses instances, nous continuons, nous appelons à réunir les assemblées pour faire le compte rendu et exiger les réponses à chaque dossier. Nous rendrons compte des réponses. »

Sommaire : P.1 : Titres. P.2 : Edito, 28 mai. P.3 : Darcos. P.4 : Stage remise à niveau. P.5 : EVS. Billet humeur directeur. P.6 : Destruction Fonction Publique. P.7 : C-R de mandat. P.8 : Représentativité. Adhésion. P.9 : Base élève.

L'Ecole Syndicaliste des Bouches du Rhône, 13 rue de l'Académie, 13001, Marseille Tel : 04 91 00 34 22 Fax : 04 91 33 55 62
Organe du SNUDI FO 13 Date dépôt légal : 14/02/08 Dir. de publication : L. Bernabeu. N° CPPAP 1112 S 06275 Imprimé sur offset au siège

Abandon du projet de décret Darcos !

Les 108 H annualisées, cheval de Troie de nos obligations de service !

► Semaine de 4 jours ?

Pour les élèves non considérés en difficulté et qui auront deux heures de cours en moins certes, mais :

Pour les élèves en difficulté, un bricolage appelé "soutien scolaire", prélude à la suppression des RASED, pendant la pause méridienne, le soir ou même le mercredi matin.

Et pour les enseignants : les 48 heures restantes pourront être placées n'importe quand, le mercredi matin, le samedi, le soir, pendant le temps de congés... Avec la journée de « solidarité », les mercredis à rattraper pour le pont obligatoire, combien de mercredis ou samedis allons-nous travailler ? Comment allons-nous pouvoir concilier notre vie professionnelle et notre vie familiale ?

Déréglementation, individualisation des obligations de service, "flexibilisation" à outrance, confusion entre le scolaire et le périscolaire : la mise en œuvre du projet de décret d'annualisation des 108 heures est une véritable usine à gaz qui remet totalement en cause notre statut, nos droits et garanties.

Toutes les catégories de personnels sont menacées : adjoints, directeurs, TR, membres des RASED (absents du dispositif), Temps partiels, enseignants de maternelle (contraints d'aller faire du soutien en élémentaire)...

Relevé de conclusions Darcos-SE UNSA- SGEN CFDT		
OBLIGATIONS DE SERVICE	AVANT	APRES
Heures d'enseignement	26 H	24H
Heures annualisées	36 H	108 H
Concertation	18 H	24 H
Animations pédagogiques	12 H	18 H
Conseil d'Ecole	6 H	6 H
Aide personnalisée		60 H

► Décrets et circulaires d'application :

Le ministre a signé le 15 mai un décret fixant 24 heures d'enseignement hebdomadaires pour les élèves et la suppression de la classe le samedi matin. Mais à l'heure où nous écrivons cet article, aucun décret concernant la **réorganisation du service des enseignants**, aucune circulaire précisant « **la répartition des 60 heures attribuées à des actions directes en dehors du temps de classe auprès des élèves** » ne sont parus.

C'est bien pour cela que l'IA a reporté la discussion sur l'organisation de la semaine l'an prochain lors du CTPD du 2 juin !

► Concernant d'éventuelles demandes

de réflexion sur l'organisation des 60 h annualisées prévues par le projet de décret Darcos :

N'en déplaie à l'UNSA ou au SGEN-CFDT, signataires du relevé de conclusions avec Darcos et qui font des propositions d'organisation sur la base des 108 h annualisées, n'en déplaie au SNUipp qui a toujours revendiqué 24H + 3H, qui parle « d'officialisation du décret » et propose d'aider les collègues dans leurs réflexions, **le temps n'est donc pas à la mise en place sur le terrain d'une** contre-réforme qui n'a, à ce jour, aucune valeur réglementaire et qui est largement rejetée par les enseignants !



Passage en force !

9 juin au soir : l'IA. envoie une circulaire dans les écoles, organisant le service des enseignants l'an prochain !

- Alors qu'aucun décret ministériel à cet effet n'est paru au BO à ce jour,
- alors que le décret de 91 sur nos obligations de service n'est pas modifié,
- alors qu'il convoque les représentants du personnel sur ce sujet ... le 12 juin !!!

Le SNUDI FO dénonce ce déni des procédures réglementaires, ce mépris des personnels et de leurs représentants !

Agence nationale de remplacement

Pour la rentrée 2009, le ministre annonce, dans le même temps, la suppression de 11200 emplois et la création d'une agence nationale de remplacement ! Comment cela t-il possible ?

Les Titulaires remplaçants n'auront plus de zone, ils changeront d'académie ou de matière. C'est l'éclatement de leur statut.

Ou alors il y aura recrutement de contrats précaires, à durée déterminée par le congé !

Remise en cause du droit de grève : non au service d'accueil minimum !

Le ministre Darcos a présenté le 26 mai son projet de loi sur le service minimum.

Ce projet obligerait les enseignants à se déclarer grévistes 48 H à l'avance auprès de l'IA, ouvrant la voie à toutes les pressions. Il imposerait une période de préavis de 11 jours avec interdiction de reconduire une grève sans ce délai, ce qui interdirait de fait la grève reconductible !

De plus il imposerait aux mairies de mettre un service d'accueil pendant la cantine dès qu'il y aurait au moins 10% de grévistes dans une école !

C'est une remise inacceptable du droit de grève des enseignants et des personnels territoriaux !

Les syndicats FO de l'enseignement et des personnels territoriaux s'opposent ensemble à cette prétention !

Stages de « remise à niveau » des élèves pendant les congés.

Comme nous l'avons communiqué pour les stages des vacances de printemps : le SNUDI-FO exige l'abandon immédiat du dispositif et appelle les enseignants à ne pas mettre en place les stages !

Comment croire qu'il s'agisse d'un dispositif pour aider les enfants en difficulté, alors que chaque jour, il y a **des maîtres absents non remplacés**, et que le minimum d'heures d'enseignement dû aux élèves n'est pas assuré, alors qu'il manque partout des maîtres spécialisés !

Le problème de fond, dans le cadre de la réduction des dépenses publiques, c'est que le gouvernement veut **recupérer des postes et réduire le nombre d'enseignants**, l'école devant devenir son propre recours : les enseignants se chargeant des élèves en difficulté **à la place des maîtres spécialisés des RASED** qui s'étiolent avant disparition et les maîtres absents ou malades n'étant pas remplacés !

Alors que les fonctionnaires ont droit à 0,8% d'augmentation des salaires, en deux fois, pour 1,6% d'inflation prévue en 2008 et qu'ils ont perdu 9% de leur pouvoir d'achat depuis 2000, le ministre propose, aujourd'hui, des heures supplémentaires à 23,50 € pour quelques-uns pour supprimer des vacances de tous demain avec les 108 heures annualisées du plan Darcos !

Le SNUDI-FO 13 rappelle par ailleurs que, conformément à nos obligations statutaires :

***Aucun collègue** ne peut être dans l'obligation de participer ou de préparer ces stages en établissant des listes d'élèves en difficulté ou des bilans de compétences.

***Aucun directeur** ne peut être dans l'obligation d'organiser la mise en œuvre de ce dispositif, ni en sollicitant les enseignants volontaires, ni en contactant les familles des élèves de CM, ni en réglant les questions relatives à l'accueil d'élèves et d'enseignants pendant les vacances scolaires, ni encore en contactant les Maires !

La responsabilité de ces stages, avant, pendant comme après, incombe à la seule administration départementale (IEN et IA).

Le secrétaire général de l'Union Départementale FO a envoyé un courrier à tous les maires du département :

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, le ministère de l'Education nationale propose de mettre en place des stages de remise à niveau pour les élèves de CM1-CM2 pendant les vacances scolaires. Monsieur l'Inspecteur d'Académie des Bouches du Rhône vous a contactés à ce sujet puisque ces stages auront lieu dans les locaux scolaires, dès les vacances de printemps à venir.

Cette opération pour le moins précipitée se fait sans aucune concertation préalable des organismes paritaires à quelque niveau que ce soit.

Union Départementale des Bouches du Rhône, nous fédérons les syndicats FO du département. Les salariés que nous regroupons sont parents d'élèves, grands-parents d'élève et c'est à ce titre que nous nous permettons de nous adresser à vous.

Ces stages sont-ils réellement une « chance de plus » pour les élèves en grande difficulté scolaire ?

Au moment où les plus graves menaces pèsent sur le service public d'enseignement, nous sommes en droit d'en douter !

- Tous les jours des enseignants absents ne sont pas remplacés, privant ainsi des milliers d'élèves des heures d'enseignement minimum auxquelles la loi leur donne droit.

- Avec la loi dite Montchamp de 2005, les élèves handicapés et/ou en grande difficulté scolaire sont inscrits et souvent intégrés systématiquement dans les écoles ordinaires. Bien entendu nous sommes pour les intégrations quand cela est possible mais avec cette loi c'est autre chose : les élèves handicapés et /ou en grande difficulté scolaire sont privés des soins et de l'enseignement adaptés auxquels ils ont droit et ces intégrations par défaut perturbent parfois gravement les classes, en particulier quand il s'agit d'élèves avec de graves problèmes de comportement.

- C'est tout le dispositif d'aide aux élèves en difficultés qui est remis en cause, l'enseignant devant gérer la difficulté scolaire

« ordinaire » dans sa classe en mettant en place des PPRE (Projet Personnel de Réussite Educative).

- Avec l'annonce des « nouveaux programmes », c'est deux heures d'enseignement en moins pour les élèves

- Ce dispositif est proposé au moment des opérations de carte scolaire alors que notre département doit « rendre » 5 postes et que les propositions de l'administration prévoient encore des dizaines de fermetures de classes pour la rentrée 2008.

Dans un contexte de réduction des dépenses publiques, nous estimons que ces stages sont un leurre stigmatisant encore un peu plus les élèves en difficulté et les privant du repos indispensable pendant les vacances scolaires !

Par ce dispositif, l'Education nationale, une nouvelle fois, se désengage de ses missions au détriment des municipalités qui vont devoir assurer l'organisation complexe de ces stages (responsabilité, transport, entretien des locaux...)

De notre point de vue, le traitement réel de la difficulté scolaire est de la responsabilité de l'éducation nationale et doit rester dans le temps scolaire.

Remédier à la difficulté scolaire nécessite avant tout des enseignants spécialisés plus nombreux, des classes moins chargées ainsi que l'augmentation et la pérennité des réseaux d'aide et des établissements spécialisés.

C'est à ces conditions que l'Education nationale sera en mesure d'assurer le maximum pour la réussite de tous les enfants.

Pour toutes ces raisons, nous vous proposons :

- de prendre position contre ce dispositif, d'intervenir au niveau national pour obtenir son retrait et refuser sa mise en place dès les vacances de Pâques.

- de vous mobiliser avec les enseignants contre les fermetures de classes éventuelles dans votre commune !

EVS : NON au licenciement ! Pour leur reconduction !

Sur les Bouches du Rhône, un accord entre l'ANPE et la direction départementale du travail permet la reconduction des contrats CAV du département, pour un an, à condition qu'ils n'aient pas dépassé les 24 mois. C'est un premier résultat pour tous les personnels concernés mais le problème reste posé du réemploi de tous les EVS et de la transformation des emplois précaires EVS en véritables emplois statutaires de la Fonction publique.

Force Ouvrière continue à agir en ce sens.

Compte-rendu de la délégation EVS au ministère de l'emploi le 21 mai 2008.

Plus de 12 000 signatures ont été déposées sur le bureau du ministère pour exiger le réemploi des EVS (5 000 autres signatures sont annoncées par les sections départementales)

Le 21 mai, à l'appel de la FNEC FP Force Ouvrière de l'Yonne, un rassemblement d'EVS de ce département, mais aussi du Var, de Seine Saint Denis, du Val d'Oise, des Yvelines, de l'Essonne et des Côtes d'Armor, d'une quarantaine de personnes a eu lieu devant le ministère de l'Economie et de l'Emploi.

Une délégation a été reçue par Monsieur Lavergne, membre du cabinet de Monsieur Laurent Wauquiez, secrétaire d'Etat chargé de l'Emploi, auprès de la ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi.

La délégation a demandé que soit pris des dispositions en urgence pour que soient actés dans les départements :

- le réemploi de tous les EVS,
- la mise en place de formations professionnelles qualifiantes permettant aux EVS d'accéder à un véritable emploi au terme de leur contrat,
- la transformation des emplois précaires EVS en véritables emplois statutaires de la Fonction publique, ainsi qu'un accès facilité à ces emplois pour les actuels EVS qui le souhaitent.

Le ministère n'a concédé aucune garantie quant au réemploi des EVS qui ne sont pas au terme des 24 ou 36 mois. **Aux appels à l'aide de milliers de salariés qui vont se retrouver au chômage fin juin, aux familles dans la détresse financière, le représentant du ministre répond par le cynisme et l'indifférence.**

En défendant les EVS, c'est l'emploi statutaire que l'on défend, car ce qu'il font aujourd'hui aux EVS, c'est ce qu'ils entendent faire demain aux enseignants.

A l'issue de cette audience, après un compte rendu de la délégation aux EVS rassemblés devant le ministère, proposition a été faites de :

- continuer les délégations aux IA, aux Directions régionales du travail, aux Conseils généraux, aux Préfectures, en liaison avec les Unions Départementales Force Ouvrière,
- continuer de rencontrer les élus (maires, députés, sénateurs...) pour demander leur soutien.

Des EVS ont participé à la délégation du 28 mai au ministère de l'Education nationale.

Le prochain conseil syndical du 10 juin décidera des nouvelles initiatives à prendre sur le département.

Billet d'humeur d'un directeur : La coupe est pleine !

Vive l'informatique et Internet !

C'est beau la « dématérialisation papier » ! Tout arrive sur les écoles par mail ou est sur le site de l'IA.

Résultat : Chaque jour, on est obligé d'ouvrir et de lire des **dizaines de mails**, parfois en plusieurs exemplaires, de faire le tri, on bute sur des documents qu'on n'arrive pas à ouvrir. On est obligé d'imprimer de nombreuses pages, a-t-on pensé au coût en encre, papier et temps ? Il ne faut pas oublier une circulaire qui peut intéresser les collègues !

Sans compter les mails corrigeant les erreurs des mails précédents !

Et les **enquêtes** (dont on se demande souvent l'utilité) ? Parce que question enquête, on est gâté, chacun y va de son tableau à renseigner, toujours à renvoyer pour le jour même voire la veille. Le mail, c'est pratique, on peut l'envoyer à toute heure ! Sans compter les **évaluations** qu'il faut imprimer soi-même (merci du boulot) et dont il faut rentrer les résultats.

Et bien sûr **Base élèves** qu'on nous impose. Et maintenant ce sont les **stages de « remise à niveau »** pendant les vacances avec une tonne de documents et des papiers à renseigner avant le 15 juillet délai de rigueur ! (sic).

Et cerise sur le gâteau : le **tableau de bord**, censé préparer le projet d'école 2008 !

Alors trop, c'est trop ! Nous sommes directeurs chargés du fonctionnement d'une école ! Nous ne sommes pas là pour faire du management, de la gestion des emplois et des compétences ! Nous n'avons pas à passer notre énergie et notre temps à remplir des statistiques, enquêtes pour la moindre demande.

N'est-il pas temps de revenir au cœur de notre mission, faire en sorte que notre école fonctionne bien et être disponible pour les élèves, les enseignants, les parents ?

Combattre une véritable entreprise de destruction de la Fonction Publique.

La Fonction publique constitue l'un des fondements du système républicain. Elle garantit l'égalité des droits pour tous les citoyens sur l'ensemble du territoire national et l'indépendance des fonctionnaires, inscrite dans le statut de la Fonction Publique.

RGPP (Révision Générale des Politiques publiques)

La réforme de l'Etat organisée par la RGPP (166 mesures) est marquée par :

- la diminution du nombre de fonctionnaires (45 000 par an)
- la fusion des administrations et organismes :
 - Trésor et Impôt (remettant en cause le principe érigé par la révolution en 1789 de séparation entre celui qui calcule et celui qui recouvre l'impôt)
 - ANPE et ASSEDIC
- la réorganisation de l'Etat au profit de l'échelon régional avec huit grandes directions entérinant l'inégalité entre les régions, préparant la suppression des structures administratives départementales (pour nous, transfert des missions des Inspections Académiques au Rectorat)
- la transformation de services en « agences » préparant la privatisation comme l'Equipement.

Livre Blanc (Rapport Silicani)

Le Rapport élaboré par M. Silicani sur les « valeurs, les missions et les métiers de la Fonction Publique » éclaire le Statut Général de la Fonction Publique et liquide tous ses principes :

- -Refonte et fusion de tous les statuts particuliers de corps en « métiers »
- -Salaire au mérite
- -Réforme de la notation pouvant permettre le licenciement du fonctionnaire
- -Suppression du concours de recrutement
- -Développement des contrats (emplois précaires) au lieu des emplois statutaires.

Projet de loi sur la mobilité

Nous sommes fonctionnaires, nous avons passé un concours qui nous a donné un grade (instituteur ou P.E). Le grade est séparé de l'emploi. Notre mission n'est pas liée au poste occupé mais à notre fonction. C'est pourquoi nous sommes repliés quand il y a fermeture de classe.

Le projet de loi sur la mobilité veut permettre la mobilité entre les trois fonctions publiques (Etat, Hospitaliers et territoriaux). Il prévoit aussi le transfert des agents au privé !

Et en cas de suppression du poste occupé, le licenciement suite au refus du fonctionnaire de trois propositions de poste alors que les propositions peuvent imposer un changement géographique et une modification de la mission.

Qui peut croire que les mesures DARCOS ne s'intègrent pas dans cette offensive ?

Force Ouvrière ne laissera pas détruire le Statut général mis en place en 1946 !

Retraites : Non aux 41 annuités !

Blocage à 40 pour le retour à 37,5 pour tous.

Le gouvernement explique qu'il faut passer à 41 le nombre d'annuités en application de la loi Fillon de 2003.

Une autre voie est possible ! Voir les chiffres ci contre. →→→

Pour le faire accepter aux syndicats, le gouvernement présente le miroir aux alouettes de « l'emploi des seniors ».

Si la CFDT y est favorable, Force Ouvrière n'est pas dupe.

Pas question de brader nos droits , FO revendique :

- **Bocage à 40 ans pour le retour à 37,5 ans pour tous.**
- **Retour au calcul sur les 10 meilleures années pour le privé.**
- **Maintien du code des pensions.**
- **Maintien du calcul sur les 6 derniers mois pour le public.**
- **Suppression de la Décote**
- **Contre tout transfert à une caisse autonome des fonctionnaires !**

DES CHIFFRES :

- 24 milliards d'exonérations patronales pour 2006

- 200 milliards depuis 1991

- 100 milliards de bénéfices en 2007 pour les seules entreprises du CAC 40

- Coût du maintien à 40 annuités : 4 milliards

- Coût du retour à 37,5 pour tous : 0,3 % du PIB.

Alors Oui, c'est possible !

Compte-rendu de mandat des délégués du personnel du SNUDI-FO

CAPD MOUVEMENT (Résultats sur le site www.snudifo13)

Le SNUDI-FO dénonce la décision ministérielle de reporter des opérations de carte scolaire après les élections municipales, ce qui a eu pour conséquence de retarder les opérations du mouvement des personnels. Les résultats à titre provisoire étant annoncés du 2 au 11 juillet, ce qui rendra impossible la prise de contact avec les écoles.

Pour FO, les règles de la fonction publique n'ont pas à dépendre d'un calendrier politique !

Le mouvement fait les frais de NGM (nouvelle gestion des moyens) : le logiciel, au service de la LOLF, associe un personnel à un support budgétaire. Il ne reconnaît plus les nominations à titre définitif sur des postes fractionnés, les points de stabilité dans l'enseignement spécialisé, remet en cause points de stabilité et conservation du poste pour les congés parentaux...

Le SNUDI-FO a réaffirmé en CAPD que ce ne sont pas les règles et droits départementaux qui doivent s'adapter à un logiciel, mais l'inverse.

Les points de stabilité ont été rétablis, les personnels nommés sur des postes fractionnés et travaillant à temps plein ont été maintenus à titre définitif pour cette année. Les collègues qui reprennent pendant le mois de septembre suivant leur congé parental, participent au mouvement. Ils retrouvent leur poste par le jeu d'une priorité absolue ou conservent leurs points de stabilité pour obtenir un autre poste.

Inacceptable ! Pour la première fois, **des classes et des écoles ont été fermées après le CTPD et le CDEN**. C'est inacceptable, les délégués du personnel sont mis devant le fait accompli et ne peuvent jouer leur rôle de défense des postes en commission paritaire. Le SNUDI-FO a défendu les collègues directeurs pour leur repli.

Mouvement T1 : reporté du 5 juin au 12 juin.

Mouvement à titre provisoire, dates prévues :

Saisie des vœux entre le 20 et le 27 juin.

1^{er} groupe de travail : le 2 juillet, communication des résultats le 11 juillet !

Le SNUDI-FO revendique l'**abandon des vœux de zone**, les collègues étant nommés à « l'aveugle ».

Hors Classe

Nous dénonçons le nombre ridiculement faible de collègues pouvant passer à la hors classe. (57 l'an dernier pour 4003 promouvables). Cette année, le ministère n'a toujours pas publié le pourcentage de collègues promus sur les promouvables. Ce qui n'a pas permis aux collègues concernés de pouvoir « choisir » de maintenir une demande de retraite ou de l'annuler avant le mouvement à TD donc sans perdre leur poste.

Liste d'aptitude

IL y a 75 candidats pour 418 intégrations possibles.

Cela illustre bien que l'intégration n'est pas attirante, est loin d'une véritable revalorisation surtout pour les collègues logés ou ceux qui n'ont pas les 15 ans de services actifs ou pour le droit à la retraite à 55 ans.

Conseil Départemental de Formation 29 mai 2008 – Déclaration des délégués FO.

Nous rappelons que pour Force Ouvrière, le rôle des délégués du personnel n'est pas d'avaliser ou non un plan de formation mais de veiller au respect des droits des personnels.

Nous tenons à réaffirmer que le droit à la formation continue doit rester basé, comme le prévoient les textes, sur le volontariat. Nous tenons une nouvelle fois à redire que pour nous, public désigné veut dire public réservé et non public imposé. Une formation qui se veut efficace est une formation souhaitée, voulue, attendue par les personnels.

La formation doit continuer à s'effectuer sur le temps de travail. Elle doit permettre de concilier la vie professionnelle et la vie familiale. Le décret Darcos sur les horaires d'enseignement et la semaine scolaire est paru. Par contre, aucun décret n'organise, à cette étape, les 108 heures

annualisées et nous insistons pour que la formation ne soit pas imposée les mercredis ou pendant les vacances scolaires.

Alors que se discute le projet de loi sur la mobilité, que la RGPP entend réduire le nombre de fonctionnaires, que le rapport Silicani (livre blanc sur la fonction publique) prévoit de revoir l'évaluation pouvant « conduire au licenciement », nous tenons à réaffirmer que la formation ne doit pas être un instrument utilisé contre les fonctionnaires, dans le cadre de la « gestion des ressources humaines ».

Enfin, nous souhaitons que les départs en stage entérinés en CAPD soient respectés, que les personnels à 80% ne soient pas pénalisés et aient droit aux stages inscrits au PDF, au même titre que les autres collègues, et qu'on y réponde au prochain groupe de travail.

Représentativité

Le gouvernement et le MEDEF veulent remettre en cause tous les acquis conquis par l'action syndicale (code du travail, sécurité sociale, statut et service publics, droit de grève à travers le service minimum d'accueil...).

Dans le secteur privé, la « négociation » sur la représentativité syndicale a abouti à une « position commune MEDEF-CGT-CFDT », ce texte remettant en cause la liberté syndicale est un grave danger pour la démocratie.

Un syndicat adhérent à une confédération représentative ne pourra plus désigner librement des délégués syndicaux représentant le syndicat et ayant le droit de négocier. Ceux-ci devront être choisis parmi les élus du personnel d'un syndicat ayant plus de deux ans d'existence dans l'entreprise et ayant obtenu plus de 10% de voix aux élections de DP, avec remise en cause à chaque élection.

L'objectif est de privilégier le niveau de l'entreprise, plus favorable au patronat. C'est à terme la liquidation des négociations de branches donc les conventions collectives nationales et le « détricotage » du code du travail.

Le patronat, préférant les syndicats « compréhensifs », va pouvoir promouvoir le « syndicat maison », et combattre les

confédérations. Ces syndicats, s'ils représentent au moins 30% des salariés, pourront signer des accords dits « majoritaires » dérogeant aux garanties sociales définies par la législation du travail.

Dans la fonction publique, dans le même esprit, 5 organisations syndicales (CGT, FSU, UNSA, Solidaires, CFDT) ont signé un relevé de conclusions avec le ministère : poids accru des élections pour mesurer la représentativité des syndicats habilités à négocier ; un accord sera considéré comme valide s'il recueille la signature de deux syndicats représentant au moins 20% des voix et s'il ne rencontre pas l'opposition d'organisations représentant une majorité de voix (50% à partir de 2013). Enfin, désormais, seuls les syndicats voteront dans les instances consultatives et en cas d'opposition unanime à un texte, une nouvelle discussion devra se tenir.

Pour FO, la légitimité et la représentativité de l'organisation syndicale sont d'abord fondées sur la libre adhésion des salariés. Nous rejetons le rôle d'accompagnement et de gestionnaire que ces textes veulent imposer aux syndicats. C'est pour cela que FO n'a pas signé !

Plus que jamais, l'indépendance syndicale est un enjeu fondamental pour les salariés et la défense de leurs revendications.

Syndiquez-vous ! Rejoignez Force Ouvrière !

SNUDI-FO 13 Cotisations 2008

(66% déductibles des impôts)

● **Cotisation de base** = carte annuelle (20 €) + 12 timbres mensuels (fonction de l'échelon, Voir entre parenthèses).

Echelons	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs		119 € (8,25€)	122 € (8,5€)	125 € (8,75€)	131 € (9,25€)	137 € (9,75€)	143 € (10,25€)	158 € (11,5€)	170 € (12,5€)
Prof. Ecoles	125 € (8,75€)	137 € (9,75€)	143 € (10,25€)	149 € (10,75€)	155 € (11,25€)	170 € (12,5€)	182 € (13,5€)	194 € (14,5€)	206 € (15,5€)
Echelons	1	2	3	4	5	6	7		
Hors Classe	164 € (12€)	182 € (13,5€)	194 € (14,5€)	206 € (15,5€)	218 € (16,5€)	230 € (17,5€)	242 € (18,5€)		

Mi-temps : demi cotisation	PE Stagiaire IUFM :75 €	Retraité :75 €	Etudiant IUFM :20 €
----------------------------	-------------------------	----------------	---------------------

● **Majorations :** AIS, IMF: 4 € / CPC: 10 € / Chargé école: 2 € / Dir 2-4 cl.: 6 € / Dir 5-9 cl.: 10 € / Dir 10 cl. et+: 13 €

✂.....

Cotisation de base + Majoration = €

Bulletin d'adhésion

Nom et Prénom

Adresse:.....

Tel. personnel, portable :

e – mail :

Fonction, Ecole :

..... Echelon:..... PE /Instit.

déclare adhérer au SNUDI FO : (Date et signature)

1 à 10 chèques maxi / ordre SNUDI FO / débit : fin des mois (janv. à déc. 08) que vous indiquez.

Pour la réduction d'impôt, un reçu à joindre à votre déclaration de revenus vous sera adressée en temps utile.



Arrêt de l'expérimentation de Base Elèves Nos enfants sont fichés, ne nous en fichons pas !

Présenté comme un simple outil de gestion et généralisé à la rentrée 2008, Base Elèves présente de nombreux dangers pour tous les acteurs de l'école publique.

Pour les enfants et leur famille :

- un fichier national et partageable de données non sécurisées sur les élèves et une atteinte grave à la vie privée des enfants et de leurs parents,
- chaque fiche-élève, dans laquelle figure le nom des enseignants, suit l'enfant dès l'âge de 3 ans pendant 15 ans, le cantonnant ainsi dans un portrait dès l'enfance.

Pour tous :

- un instrument pour les maires et d'autres institutions (justice, police...), de contrôle social et de répression dans le cadre de la loi de prévention de la délinquance de mars 2007 et du décret d'application de février 2008.

un instrument de contrôle de la politique des flux migratoires

Nous demandons à l'inspection académique **l'arrêt immédiat de l'expérimentation de Base Elèves** sur l'académie et lui demandons de rencontrer les syndicats des personnels de l'Education nationale, les parents d'élèves et les élus.

Ce n'est que par un mouvement unitaire et solidaire des parents, des enseignants et des élus que nous pourrions obtenir de l'inspection académique et du ministère l'arrêt du système Base Elèves et la mise en place d'un système de gestion informatique

interne à chaque école garantissant la sécurisation des données et une utilisation éthique des systèmes informatisés.

Dans sa phase expérimentale, la Base Elèves ne revêt pas un caractère obligatoire et ne peut pas entraîner de sanctions disciplinaires. Cependant, par la présente nous voulons que les enseignants craignant des représailles sachent que nous soutenons leurs démarches et que nous les défendrons.

Les syndicats, les associations et les élus signataires demandent à être reçus par l'Inspecteur d'Académie et invitent enseignants, directeurs, parents d'élèves et citoyens :

- à contresigner la demande d'arrêt de l'expérimentation de Base élève,
- à se rassembler devant l'Inspection Académique pour soutenir la délégation porteuse de cette revendication.

Rassemblement et délégation mercredi 18 juin, 14h00 à l'Inspection d'Académie des Bouches du Rhône

Inspection Académique, 28 Bd Charles Nédélec (proximité gare)

Parents, enseignants, citoyens, soussignés demandent l'arrêt immédiat de l'expérimentation de « Base Elèves ».

NOM Prénom	Ecole	Qualité	Signature